



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
3 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 8 de l'ordre du jour

#### Mise au point et transfert de technologies

### Mise au point et transfert de technologies

#### Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) sur les résultats de ses travaux, y compris sa sixième réunion périodique tenue les 19 et 20 novembre 2010 à Bonn (Allemagne)<sup>1</sup>, et a pris note du rapport oral du Vice-Président du GETT sur ce sujet. Le SBI et le SBSTA ont noté que le GETT avait considérablement avancé dans l'exécution de son programme de travail pour 2010-2011. Ils ont félicité M. Bruce Wilson (Australie), son Président, et M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), son Vice-Président, pour la façon dont ils avaient conduit les travaux du Groupe pour lui permettre de progresser dans cette tâche.

2. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction la version mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Manuel d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des changements climatiques), établi conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat en collaboration avec le GETT et l'Initiative climat et technologie. Le SBI et le SBSTA ont encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) qui avaient entrepris de réaliser ou d'actualiser leurs évaluations des besoins technologiques à utiliser ce manuel mis à jour.

3. Le SBI a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies<sup>2</sup>. Il a aussi noté que des progrès avaient été enregistrés dans la fourniture d'une assistance technique et financière aux Parties non visées à l'annexe I pour la réalisation et/ou l'actualisation de leurs évaluations des besoins technologiques. Le SBI a en outre pris note des avancées découlant de l'appui financier accordé à des projets pilotes qui contribuent au déploiement, à la diffusion et au transfert de technologies. Il a constaté que les projets pilotes proposés ou en cours d'exécution dans le cadre du programme

---

<sup>1</sup> FCCC/SB/2010/INF.4.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2010/25.

stratégique de Poznan sur le transfert de technologies portaient surtout sur l'atténuation; aussi s'est-il félicité de l'élaboration d'un programme de transfert de technologies pour l'adaptation aux changements climatiques, annoncée par le FEM dans son rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies<sup>3</sup>.

4. Vu les discussions engagées au titre de la Convention au sujet de la structure du Mécanisme technologique, le SBI a fait observer que les activités éventuelles proposées par le FEM ne devaient pas préjuger des résultats des négociations se déroulant dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Il a noté en particulier que le FEM devrait aligner son programme à long terme relatif au transfert de technologie sur les résultats de ces négociations.

---

---

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2010/25, par. 48.